

CONFÉRENCE CITOYENNE

ORGANISÉE PAR LE CENTRE DE RECHERCHES JURIDIQUES
DE LA FACULTÉ DE DROIT DE GRENOBLE

RECOURIR A LA TORTURE POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME

ENTRÉE LIBRE
OUVERT À TOUS

VENDREDI 6 JANVIER 2017

DE 18H30 À 21H00

À L'AMPHITHÉÂTRE DE LA
MAISON DU TOURISME - GRENOBLE

(Tramway A et B arrêt Hubert Dubedout - Maison du Tourisme)



CONFÉRENCE CITOYENNE

RECOURIR A LA TORTURE POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME

Utiliser la torture pour lutter contre le terrorisme ? La question n'est pas nouvelle ; la pratique non plus. Depuis longtemps, la torture et la lutte contre le terrorisme entretiennent des liaisons dangereuses. Il suffit de penser à la guerre d'Algérie, à la lutte contre le terrorisme de l'IRA ou de l'ETA ou encore aux pratiques de la CIA dans le cadre de la lutte contre le terrorisme engagée suite aux attentats du 11 septembre 2001.

Ce qui change – peut-être – c'est que la méthode semble de plus en plus acceptée puisqu'on la dit utile pour lutter efficacement contre le terrorisme. Aux Etats-Unis, le candidat élu a proposé d'autoriser l'usage de la torture contre les terroristes. En Europe, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme interdisant l'expulsion d'un étranger vers un Etat dans lequel il risque la torture est mal comprise et mal acceptée. En France, selon les sondages, plus de la moitié des français seraient favorables à l'usage de la torture dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels ? «Le droit selon 24 heures chrono ? »¹

Sans verser ni dans l'angélisme, ni dans le cynisme, nos invités présenteront les diverses implications juridiques de la question posée. La fin justifie-t-elle tous les moyens ? Recourir à la torture, est-ce efficace ? est-ce utile ? Le recours à la torture n'est-elle pas nuisible à la lutte antiterroriste ?

¹Série télévisée américaine polémique diffusée dans les années 2000 dont le héros, Jack Bauer, torture des terroristes présumés pour sauver Los Angeles de la menace de différents attentats terroristes imminents.

INTERVENANTS

Sébastien TOUZÉ- Professeur de droit public à l'Université de Paris II- Assas; Expert indépendant auprès du Comité contre la torture des Nations Unies

Joseph BREHAM- Avocat au barreau de Paris

Mihaela AILINCAI, Professeure de droit public à l'Université Grenoble-Alpes - CRJ

Renseignements :

crj@univ-grenoble-alpes.fr

04 76 82 58 16

ou sur le site : <http://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

